

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 4 octobre 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Daniel Brisson, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 États comparatifs
6. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 6.1 Adoption du règlement 393-2022 relatif au programme d'incitation à la construction
 - 6.2 Avis de motion - Règlement 394-2022 abrogeant le règlement 383-2021 relatif à la tarification pour les biens et services municipaux
7. Présentation du rapport d'audit de conformité produit par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec
8. Politique de location de salles
9. Projet de Loi 64 – Mise sur pied d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
10. Formation en espaces clos
11. Camp de jour 2022 - Reddition de compte
12. Résultat de l'appel d'offres : Service de déneigement des trottoirs et stationnements 2022-2025
13. Résultats de l'appel d'offres : Service d'entretien des chemins d'hiver 2022-2025
14. Octroi de contrats relativement à la construction du nouveau bureau municipal (PRABAM)
 - 14.1 Octroi d'un contrat: Électricien dans le cadre des rénovations à la salle du centre (PRABAM)
 - 14.2 Octroi d'un contrat: Achat de nouvelles fenêtres dans le cadre des rénovations à la salle du centre (PRABAM)
 - 14.3 Octroi d'un contrat: Installation d'une thermopompe munie de trois diffuseurs dans le cadre des rénovations à la salle du centre (PRABAM)
 - 14.4 Octroi d'un contrat: Installation d'un nouveau revêtement de plancher dans le cadre des rénovations à la salle du centre (PRABAM)
 - 14.5 Octroi d'un contrat: Construction dans le cadre des rénovations à la salle du centre (PRABAM)
15. Octroi d'un contrat: Identification des impacts potentiels sur notre source d'eau potable à la suite d'une augmentation de la consommation
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
 - 18.1 Demande du PAIS - Prêt de la bibliothèque municipale
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

139-10-22

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

140-10-22

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 6 septembre 2022 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 165 676.73 \$ incluant les revenus de perception.

141-10-22

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Septembre 2022

- FOURNISSEURS: 127 042.60 \$
- SALAIRES: 24 544.51 \$

ADOPTÉE

5.3. ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176,4 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'année courante avec ceux de l'exercice précédent. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue avec ceux qui ont été prévus par le budget.

6. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

142-10-22

6.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 393-2022 RELATIF AU PROGRAMME D'INCITATION À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 septembre 2022 par la conseillère #1, madame Cathy Michel, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 393-2022 relatif au programme d'incitation à la construction soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

6.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 394-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 383-2021 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Je, Jean-François Bienvenue, conseiller #3, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 394-2022 abrogeant le règlement 383-2021 relatif à la tarification des biens et services municipaux. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

143-10-22

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PRODUIT PAR LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE comme le prévoit l'article 86.8 de la Loi sur la commission municipale, le rapport d'audit de conformité produit par la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec doit être déposé en séance publique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De confirmer que la version définitive du rapport d'audit de conformité produit par la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec est déposée.

ADOPTÉE

144-10-22

8. POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES

CONSIDÉRANT QUE la Politique de location de salles créée en 2011 a pour but de bien définir les utilisations et les orientations des salles situées sur le territoire de la Municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE la dernière mise à jour de la Politique de location de salles date de juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour la Politique de location de salles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la mise à jour de la Politique de location de salles.

ADOPTÉE

145-10-22

9. PROJET DE LOI 64 – MISE SUR PIED D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Parisville doit constituer un tel comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Parisville :

- Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
- Directeur général et la directrice générale adjointe

Que ce comité soit chargé de soutenir la Municipalité de Parisville dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Parisville de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE

146-10-22

10. FORMATION EN ESPACES CLOS

CONSIDÉRANT QU'une formation en espace clos se déroulera à Fortierville les 1^{er} et 2 novembre prochain de 8 h 00 à 16 h 00, au coût de 250.00\$;

CONSIDÉRANT QUE cette formation, donnée par l'APSAM, s'adresse à tous les travailleurs ayant à entrer dans un espace clos du secteur municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Michel Smith, à participer à la formation en espace clos, donnée par l'APSAM, qui se déroulera à Fortierville les 1^{er} et 2 novembre prochain de 8 h 00 à 16 h 00, au coût de 250.00\$.

ADOPTÉE

147-10-22

11. CAMP DE JOUR 2022 - REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QU'une reddition de compte est présentée pour la saison 2022 du Camp de jour de Parisville ainsi que le rapport d'activités de la coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 55-04-22 établissait le partage des dépenses totales nettes engagées par la Municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités (Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent), selon le rapport des revenus et dépenses fourni à la fin de la saison 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver la reddition de compte produite pour la saison 2022 du Camp de jour et de faire parvenir à la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent une facture au prorata du pourcentage de fréquentation des enfants pour cette saison, accompagnée de la reddition de compte finale.

ADOPTÉE

148-10-22

12. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES : SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS 2022-2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à l'appel d'offres public sur SEO pour le service de déneigement des trottoirs et stationnements de la Municipalité de Parisville pour une période de trois ans avec deux années optionnelles, soient pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (optionnel 2025-2026 et 2026-2027);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues au bureau municipal jusqu'au 14 août 10h et que le résultat de l'ouverture des soumissions se résume comme suit :

Les entreprises Jacques Beudet inc.

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026 Optionnelle	2026-2027 Optionnelle
Prix	27 000.00 \$	30 000.00 \$	33 000.00 \$	36 000.00 \$	39 000.00 \$
TPS	1350.00 \$	1500.00 \$	1650.00 \$	1800.00 \$	1950.00 \$
TVQ	2693.25 \$	2992.50 \$	3291.75 \$	3591.00 \$	3890.25 \$
Total	31 043.25 \$	34 492.50 \$	41 391.75 \$	41 391.00 \$	44 840.25 \$
	106 927.50 \$			86 231.25 \$	
	193 158.75 \$				

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la soumission des Entreprises Jacques Beudet inc. pour une période de 3 ans en appliquant les 2 années optionnelles, s'il y a lieu, et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat.

ADOPTÉE

149-10-22

13. RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES : SERVICE D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2022-2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à l'appel d'offres public sur SEO pour le service d'entretien de chemins d'hiver de la Municipalité de Parisville pour une période de trois ans avec deux années optionnelles, soient pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (optionnel 2025-2026 et 2026-2027);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues au bureau municipal jusqu'au 14 août 10h et que le résultat de l'ouverture des soumissions se résume comme suit :

Les entreprises Jacques Beudet inc.					
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026 Optionnelle	2026-2027 Optionnelle
Prix	64 000.00 \$	67 000.00 \$	72 000.00 \$	77 000.00 \$	83 000.00 \$
TPS	3200.00 \$	3350.00 \$	3600.00 \$	3850.00 \$	4150.00 \$
TVQ	6384.00 \$	6683.25 \$	7152.00 \$	7680.75 \$	8279.25 \$
Total	75 584.00 \$	77 033.25 \$	82 782.00 \$	88 530.75 \$	95 429.25 \$
	235 399.25 \$			183 960.00 \$	
	419 359.25 \$				

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la soumission des Entreprises Jacques Beudet inc. pour une période de 3 ans en appliquant les 2 années optionnelles, s'il y a lieu, et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat.

ADOPTÉE

14. OCTROI DE CONTRATS RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU BUREAU MUNICIPAL (PRABAM)

150-10-22

14.1. OCTROI D'UN CONTRAT: ÉLECTRICIEN DANS LE CADRE DES RÉNOVATIONS À LA SALLE DU CENTRE (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a obtenu une subvention de 75 000\$ par l'entremise Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention doit être investie sur des bâtiments municipaux avant le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plus d'une entreprise;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le mandat d'électricité à la compagnie Normand Cote Entrepreneur Électricien Inc. pour la rénovation électrique de la salle du centre (1170, rue du Terrain-de-jeu) de la Municipalité de Parisville pour un montant budgétaire de 7860.00\$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire PRABAM.

ADOPTÉE

151-10-22

14.2. OCTROI D'UN CONTRAT: ACHAT DE NOUVELLES FENÊTRES DANS LE CADRE DES RÉNOVATIONS À LA SALLE DU CENTRE (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a obtenu une subvention de 75 000\$ par l'entremise Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention doit être investie sur des bâtiments municipaux avant le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plus d'une entreprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat d'achat des nouvelles fenêtres dans le cadre des rénovations à la salle du centre (1170, rue du Terrain-de-jeu) de la Municipalité de Parisville à l'entreprise P.E. Pérusse & Fils inc. pour un montant de 11 693.00\$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire PRABAM.

ADOPTÉE

152-10-22

14.3. OCTROI D'UN CONTRAT: INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE MUNIE DE TROIS DIFFUSEURS DANS LE CADRE DES RÉNOVATIONS À LA SALLE DU CENTRE (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a obtenu une subvention de 75 000\$ par l'entremise Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention doit être investie sur des bâtiments municipaux avant le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plus d'une entreprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le mandat de l'installation d'une thermopompe munie de trois diffuseurs dans le cadre des rénovations à la salle du centre (1170, rue du Terrain-de-jeu) de la Municipalité de Parisville à l'entreprise Multiconfort FP pour un montant de 8000.00\$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire PRABAM.

ADOPTÉE

153-10-22

14.4. OCTROI D'UN CONTRAT: INSTALLATION D'UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER DANS LE CADRE DES RÉNOVATIONS À LA SALLE DU CENTRE (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a obtenu une subvention de 75 000\$ par l'entremise Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention doit être investie sur des bâtiments municipaux avant le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plus d'une entreprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le mandat de l'installation d'un nouveau plancher dans le cadre des rénovations à la salle du centre (1170, rue du Terrain-de-jeu) de la Municipalité de Parisville à l'entreprise La maison du Prélart pour un montant de 10 349.00\$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire PRABAM.

ADOPTÉE

154-10-22

14.5. OCTROI D'UN CONTRAT: CONSTRUCTION DANS LE CADRE DES RÉNOVATIONS À LA SALLE DU CENTRE (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a obtenu une subvention de 75 000\$ par l'entremise Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention doit être investie sur des bâtiments municipaux avant le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plus d'une entreprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le mandat de construction et rénovation à la compagnie Construction Pérusse inc. pour la construction et rénovation de la salle du centre (1170, rue du Terrain-de-jeu) de la Municipalité de Parisville pour un montant budgétaire de 12 000.00\$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire PRABAM.

ADOPTÉE

155-10-22

15. OCTROI D'UN CONTRAT: IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS SUR NOTRE SOURCE D'EAU POTABLE À LA SUITE D'UNE AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent et Parisville désirent se doter d'une entente intermunicipale relative à la distribution d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est mandataire du projet;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités ont convenu de faire des vérifications supplémentaires auprès de la firme ARRAKIS Consultants inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Arrakis consultant inc. au montant total de 11 947 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inclut dans le processus de mise en place d'une entente de fourniture de services entre les deux municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services de la firme ARRAKIS Consultants inc. au montant total de 11 947 \$ plus les taxes applicables et qui seront répartis de façon égale entre les deux municipalités (50/50).

ADOPTÉE

16. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

17. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

18. VARIA

156-10-22

18.1. DEMANDE DU PAIS - PRÊT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le local de la bibliothèque municipale est prêté gratuitement depuis 2019 au Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire (PAIS) pour les besoins en accompagnement académique de certaines familles immigrantes de Parisville, sous la responsabilité de Madame Diane Auger, coordonnatrice de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le PAIS souhaite utiliser la bibliothèque les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 15h30 à 18h, du 17 octobre 2022 au 9 juin 2023, ainsi que lors de certaines journées pédagogiques pour des activités spéciales, soit l'avant-midi ou l'après-midi du 21 octobre et 4 novembre;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Diane Auger, Line Gagnon et Pascale Sauvé seront les intervenantes qui partageront le local pour différents enfants à des heures différentes;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que mesdames Gagnon et Sauvé aient une clef et le code du système d'alarme afin d'éviter à coordonnatrice de la bibliothèque, madame Diane Auger, de devoir retourner fermer la bibliothèque à chaque fois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser de prêter gratuitement le local de la bibliothèque municipale de Parisville au Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire (PAIS) les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 15h30 à 18h, du 17 octobre 2022 au 9 juin 2023, ainsi que lors de certaines journées pédagogiques pour des activités spéciales, soit l'avant-midi ou l'après-midi du 21 octobre et 4 novembre 2022.

D'autoriser le prêt d'une clef et de remettre un code pour le système d'alarme du local de la bibliothèque à mesdames Line Gagnon et Pascale Sauvé, intervenantes du PAIS.

ADOPTÉE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

157-10-22

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h15 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 1^{er} novembre 2022.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

**M. Renaud Labrecque, directeur général et
greffier-trésorier**